

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25.02

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La présentation des orientations budgétaires est une étape indispensable et nécessaire qui contextualise et donne un cadre permettant ensuite des choix stratégiques et financiers lors du budget.

FACTEURS EXOGÈNES À RETENIR

- La loi de finances 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévue en 2019. Ce projet ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et fiscalité locale.
- Au titre de 2019, le niveau global de la **DGF est maintenu** par le Gouvernement soit 26.9 milliards d'€.
- **Aide de l'État à l'investissement local** pour 1.8 milliards d'€ en 2019
 - o Dont 570 M€ de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - o Dont 1 046 M€ d'aide au développement des territoires ruraux (DETR)
→ **À noter**: en 2019 Saint-Lô Agglo n'est pas éligible à la DETR
- **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) identique à 2018 soit 1 milliard d'€.
- **Revalorisation des valeurs locatives** : depuis 2018 la revalorisation des bases de fiscalité directe locale est fonction de l'inflation constatée. Le Taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 soit de **2.2%** (1.2% en 2018).

AXES PRIORITAIRES POUR LES ANNÉES À VENIR

Il est proposé de maintenir sur le budget principal, l'objectif d'une capacité d'autofinancement nette autour de 2 M€ en fin de période pour garantir des marges de manœuvre à long terme, un niveau d'endettement maîtrisé, sans augmentation des taux d'imposition.

Le fil rouge des orientations budgétaires pour continuer de construire l'Agglo reste identique aux années précédentes :

1. Maintenir une **GESTION Saine et Équilibrée** en poursuivant le travail sur les pistes d'économies, de mutualisation et de recherche de financements, en optimisant les ressources, en maîtrisant la masse salariale pour dégager des marges de manœuvre permettant une capacité d'investissement ambitieuse.
2. Soutenir **L'Économie et l'Emploi** en renforçant le lien avec les entreprises, en facilitant les conditions de leur développement.
3. Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil où la **Qualité de Vie** est reconnue grâce à une politique dynamique en faveur du développement du sport (nouveaux

- équipements, mises aux normes...), en faveur de la jeunesse et des familles, des déplacements doux et alternatifs, de la santé...
4. Penser **L'AVENIR** de notre Agglo à travers son aménagement (PLUi), ses actions dans le domaine de la transition énergétique et écologique, ses investissements dans le domaine de l'eau et de la collecte et valorisation des déchets.
 5. Rendre l'action locale plus **EFFICACE** au bénéfice des usagers en élaborant le schéma de mutualisation avec les communes et en investissant pour l'Agglo dans sa modernisation et dans son fonctionnement pour gagner en efficience.

Les axes de travail sont établis avec la volonté de respecter **les principes directeurs suivants** pour l'élaboration du budget 2019 :

- ne pas augmenter les taux d'imposition
- contenir les dépenses de fonctionnement
- maîtriser le niveau d'endettement
- dégager une capacité d'autofinancement permettant une politique d'investissement ambitieuse en maintenant une CAF nette autour de 2M d'€ en fin de période

ÉLÉMENTS FINANCIERS À RETENIR

- **FISCALITÉ** : poursuite de la stabilité des taux d'imposition pour 2019
- **TAXE D'AMÉNAGEMENT** : perçue par les communes, il sera proposé que la commune reverse à Saint-Lô Agglo une partie du produit de la taxe d'aménagement pour tous les bâtiments qui entrent dans le champ de compétence de l'Agglo.
- **ÉPARGNE NETTE : 1.5 M€**. L'épargne nette est un indicateur de bonne santé financière. Elle traduit la capacité de l'Agglo à autofinancer ses dépenses d'investissement après remboursements des emprunts et à financer de nouvelles politiques.
- **DÉPENSES DE PERSONNEL** :
 - o Effectifs au 31.12.2018 : 326 agents (273 équivalent-temps-plein (ETP))
 - o Besoin de recrutement : 15.5 ETP liés en majorité à la concrétisation des nouveaux projets (PESL, Pôle Agglo 21, modernisation de la collectivité...)
- **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT** :
 - o **108 M€** bruts d'investissement sur la période **2017-2022 dont 66.8 M€ sur le budget principal**
 - o **Un autofinancement à 32% sur le budget principal** de ces investissements et un recours à l'emprunt à 29% (pour le reste : subventions, FCTVA, cessions)
 - o **Pour 2019, le PPI du budget principal s'élève à 26.4 M€**
- **L'ENDETTEMENT** : Tout en prenant en compte les emprunts nécessaires au financement du plan d'investissement, les ratios d'endettement de l'Agglo démontrent **un endettement faible et maîtrisé** et une capacité de désendettement (5.5 années) très en deçà du seuil de surveillance (11 années). L'encours de la dette du **budget principal en 2019 : 12 956 000 €** soit environ **163€/hab** (encours moyen par hab. des communautés d'agglo : 397€)

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   

